LES POSSESSIONS DES COMTES-DAUPHINS D'AUVERGNE

DE LA FIN DU XIIº AU DÉBUT DU XVº SIÈCLE

PAR

MARIE-CLAIRE DESSERT

INTRODUCTION SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

LES POSSESSIONS DES DAUPHINS
DANS LA PARTIE OCCIDENTALE DE LA BASSE-AUVERGNE :
LES CHATEAUX FORTS DE LA MONTAGNE

CHAPITRE PREMIER

RÉGION DE PONTGIBAUD ET ROUTE DE LIMOGES.

Les possessions des dauphins sont groupées le long du cours de la Sioule (nord-sud) et de la voie romaine de Limoges (est-ouest). Aliénation de la région nord de Pontgibaud, dès le début du XIIIe siècle, et de la région sud, formant la châtellenie de ce nom, au milieu du XIVE. De même, abandon progressif de la plupart des jalons routiers, en particulier des forteresses d'Herment (début du XIIIE) et de Crocq (fin du XIVE). Sauf la châtellenie de Chamalières, peu de possessions importantes subsistent, en raison de leur situation écartée par rapport au siège des dauphins.

CHAPITRE II

RÉGION DE ROCHEFORT ET DE BOURG-LASTIC.

Intérêt stratégique de ce centre de la montagne, encore accru par un double réseau de voies de communication. La châtellenie de Rochefort et les environs. Les possessions éparses jusqu'à Eygurande. Grande stabilité de cet ensemble, excepté aux confins, et nombreuses inféodations.

CHAPITRE III

CHEMIN DU MONT-DORE ET ARTENSE.

Possessions assez nombreuses, mais disséminées, et formant un ruban nord-est-sud-ouest, dépendant au nord de la route romaine du Mont-Dore et traversant l'Artense au sud. Nombreuses forteresses, dont certaines tenues en domaines propres (Aurière), d'autres étant des fiefs (Murat-le-Quaire). Maintien de l'ensemble dans le Dauphiné, sauf quelques places stratégiques avancées vers le sud.

DEUXIÈME PARTIE

LES DAUPHINS DANS LA RÉGION CENTRALE
DE LA BASSE-AUVERGNE:
EXPLOITATION ÉCONOMIQUE DES PETITES LIMAGNES

CHAPITRE PREMIER

CLERMONT ET LE NORD DE LA VILLE.

Perte précoce des possessions delphinales du proche nord : aliénation d'Aulnat, dès le milieu du XIII^e siècle, et, quelques années avant, de Montferrand, par le prodigue dauphin Guillaume. Perte, au début du XIV^e siècle, des droits delphinaux sur Herbet. Problème difficile des droits des dauphins dans Clermont même : importants vers 1200, ils ne sont plus vers 1400 que des vestiges, accompagnés d'un titre.

CHAPITRE II

LE SUD DE CLERMONT JUSQU'A L'AUZON : AUTOUR DE MONTROGNON.

Nouvel aspect du Dauphiné: groupements massifs de terres delphinales et exploitation d'une richesse agricole exceptionnelle. Montrognon et sa châtellenie, au sud de la Limagne de Clermont, formèrent une masse territoriale assez stable et fructueuse pour les dauphins, malgré la turbulence de leurs vassaux du fief d'Aubière, et ils la conservèrent presque entièrement en propre, ainsi que les alentours.

CHAPITRE III

AUTOUR DE PLAUZAT ET DE CHAMPEIX.

Région transitoire rappelant la montagne par le manque de groupement et d'unité et par la présence de chemins importants. Voisinage des comtes d'Auvergne à l'est. Ensemble dominé par Champeix, dont la châtellenie manquait cependant de fermeté. Exploitation de sa richesse agricole précoce par les dauphins, le plus souvent indirectement par des familles vassales (à Neschers, Plauzat, etc...), dont l'une, les Montaigut, fut d'une ambition dangereuse pour eux. Manifestation de l'intérêt des dauphins pour ce pays par leur laborieuse acquisition de Meilhaud.

CHAPITRE IV

AUTOUR DE VODABLE.

Vie intense et habitat remarquablement concentré autour de Vodable, siège des dauphins pendant près d'un siècle, et cœur d'un pays d'intérêt à la fois militaire et agricole. Droits des dauphins sur plus de soixante-quinze agglomérations réparties entre la châtellenie maîtresse de Vodable et deux petites châtellenies annexes : Saurier et Brionne. Grand nombre de domaines propres, inféodations surtout à des familles très modestes, sauf sur les confins.

TROISIÈME PARTIE

LES DAUPHINS DANS LA HAUTE-AUVERGNE ET AUX CONFINS DE LA BASSE-AUVERGNE AVANT ET APRÈS L'HÉRITAGE DES MERCŒUR (1339)

CHAPITRE PREMIER

LES POSSESSIONS DELPHINALES ANTÉRIEURES A 1339 AUX CONFINS DE LA BASSE-AUVERGNE ET DANS LA HAUTE-AUVERGNE.

Avant même l'héritage de Mercœur, les dauphins avaient d'importantes possessions avancées parmi les domaines de ceux-ci : trois places éparses dans la châtellenie d'Ardes, une longue trouée nord-sud correspondant aux voies romaines de Lempdes à Saint-Flour, dont la partie septentrionale forma la châtellenie de Léotoing, et la partie méridionale fut presque complètement aliénée de bonne heure ; enfin, à l'est, une seconde trouée le long de la route du Velay et de l'Allier, dont la partie septentrionale forma la châtellenie de Vieille-Brioude et la partie méridionale fut aliénée avant 1339 (Saint-Ilpize-Salzuit). Caractère déjà méridional de ces possessions : puissance des communautés religieuses.

CHAPITRE II

L'HÉRITAGE DES SEIGNEURS DE MERCŒUR, 1339-1426.

Multiples péripéties de la transmission de cet héritage aux dauphins (1821-1339). Individualité de cet héritage parmi les possessions delphi-

nales jusqu'au début du xve siècle : installation alors des dauphins à Ardes et fusion achevée au milieu du siècle. Les sept châtellenies : au nord, Ardes-Mercœur, noyau compact; à l'ouest, Le Luguet-Aubijoux-Malliargues, étendue et dispersée; au centre nord, Blesle; au centre sud, Lastic; à l'est, Chilhac-Saint-Cirgues; au sud, Ruines; à l'extrême sud, aux confins du Gévaudan, Saugues-Grèze-Verdezun.

QUATRIÈME PARTIE

L'ADMINISTRATION DES DAUPHINS ET SES CADRES

Les suzerains des dauphins. Les « capitales » du Dauphiné : Montferrand, Champeix, Vodable, Ardes. La châtellenie delphinale. Les trois sens du mot : la châtellenie-prévôté, la fausse châtellenie, la châtellenie propre. Rapports entre châtellenies propres et anciennes vigueries carolingiennes (*Ambronensis* : Vodable). Châtelains et capitaines. L'administration des domaines propres. Chartes de communes et chartes de franchises. Pariages. La seigneurie : l'inféodation à cens. Les tenures roturières : l'accensement ; l'emphythéose et le colonat tardifs. Corvées également tardives.

APPENDICE

Les possessions passagères des dauphins hors de l'Auvergne.

CONCLUSION

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CARTES

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

INDEX DES NOMS DE LIEUX

INDEX DES NOMS DE PERSONNES